

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1080<sup>ème</sup> RÉUNION

ADDIS-ABÉBA  
25 AVRIL 2022

PSC/PR/COMM. 1080 (2022)

COMMUNIQUÉ

**COMMUNIQUÉ**

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1080<sup>ème</sup> réunion tenue le 25 avril 2022 sur le thème : « *Réflexion sur la jeunesse, la paix et la sécurité en Afrique* » :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

**Rappelant** la Charte de la jeunesse africaine adoptée par la 7<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Banjul (Gambie) le 2 juillet 2006, en particulier l'Article 17, qui reconnaît le rôle essentiel de la jeunesse dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique;

**Rappelant également** les Décisions de la Conférence relatives à ce thème, notamment [Assemblée/UA/Dec.591 (XXVI)], adoptées par la 26<sup>ème</sup> Session ordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de la Conférence de l'UA tenue à Addis-Abéba, en Éthiopie, du 30 au 31 janvier 2016, et [Assemblée/UA/Dec.753(XXXIII)] adoptée par la 33<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue du 9 au 10 février 2020 ; les Décisions du CPS, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1067(2022)] adopté lors de sa 1067<sup>ème</sup> réunion tenue le 3 mars 2022, ainsi que les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité;

**Fidèle** à la réalisation de l'Agenda 2063, en particulier des Aspirations 4 et 6, envisageant une Afrique pacifique et sûre et une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel offert par ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et en prenant soin des enfants;

**Ayant particulièrement pris note** de l'allocution liminaire de S.E. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et invité d'honneur; et des remarques introductives faites par S.E. Ambassadeur Willy Nyamitwe, Président du CPS pour le mois d'avril 2022 et Représentant permanent de la République du Burundi ; des déclarations de S.E. Ambassadeur Albert Shingiro, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement de la République du Burundi, et de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité

**Notant également** la déclaration de Mme Chido Cleopatra Mpemba, Envoyée spéciale du Président de la Commission pour la jeunesse de l'UA, la présentation des conclusions du Dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité par M. Achaleke Christian Leke, Ambassadeur de l'Union africaine pour la jeunesse représentant l'Afrique centrale, de la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (UNOAU) et du Représentant du Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité:

1. **Se félicite** de l'organisation réussie du Dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité à Bujumbura, au Burundi, du 23 au 24 avril 2022; à cet égard, **exprime sa profonde gratitude** à S.E. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et au peuple

burundais pour l'initiative louable du Dialogue continental visant à faire avancer le programme en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité en Afrique;

2. **Félicite** le gouvernement et le peuple burundais des efforts qu'ils ont déployés pour donner la priorité à l'inclusion des jeunes dans la paix et la sécurité, ainsi que pour renforcer les capacités des jeunes grâce à diverses initiatives, notamment la création d'une banque pour la jeunesse et le financement de l'entreprenariat des jeunes pour prendre part aux activités de développement dans le pays; **encourage** les autres États membres à imiter le modèle pratique d'inclusion des jeunes en vue de parvenir à la cohésion sociale et de promouvoir une culture du vivre ensemble en paix, ainsi que de prévenir la radicalisation des jeunes par des groupes extrémistes et terroristes;

3. **Souligne** le rôle crucial que jouent les jeunes aux niveaux national, régional et continental dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que du développement socio-économique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes en Afrique et du Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité;

4. **Exhorte** l'Envoyée spécial du Président de la Commission de l'UA pour la jeunesse et les jeunes Ambassadeurs africains pour la paix (AYAP), en étroite collaboration avec les points focaux de la jeunesse dans les CER/MR, à intensifier leurs engagements pour promouvoir la participation des jeunes à la prévention, au règlement et à la transformation des conflits dans la poursuite d'une paix durable et d'un développement socio-économique au niveau local; **souligne**, à cet égard, la nécessité de renforcer les capacités des AYAP pour leur permettre de défendre efficacement les questions relatives aux jeunes sur le continent ;

5. **Invite** les jeunes du continent à s'unir, à exploiter leurs talents, leurs forces et leur créativité pour transformer l'Afrique et parvenir à une paix, une sécurité, une stabilité et un développement socio-économiques durables; et **souligne** la nécessité pour les jeunes de promouvoir les langues africaines, y compris le kiswahili, comme l'un des moyens et des voies pour combler le fossé entre les jeunes et de réaliser l'intégration régionale;

6. **Met en exergue** l'importance des interventions visant à davantage renforcer la résilience des jeunes et le développement des capacités humaines afin de garantir l'autosuffisance, notamment par l'accès à une éducation de qualité, à une formation professionnelle, à des moyens de subsistance à court terme et à l'assistance, et par la création de coopératives de jeunes et de conseils consultatifs aux fins de garantir des espaces sûrs et inclusifs pour la participation des jeunes aux activités socio-économiques; et **exhorte** les États membres à mettre en place des programmes socio-économiques visant à faire entrer les jeunes dans l'économie monétaire ;

7. **Tout en soulignant le besoin** d'ouvrir l'accès aux médias sociaux afin de connecter les jeunes du continent, **souligne** l'impératif de se prémunir contre la propagation de la désinformation et des discours haineux, ainsi que la nécessité de trouver un équilibre entre le droit d'accès aux médias sociaux et le droit de réglementer leur utilisation par l'État ;

8. **Réitère** son appel aux États Membres pour qu'ils signent, ratifient et s'approprient la Charte de la jeunesse africaine et redoublent d'efforts pour mettre en œuvre les Résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies;
9. **Encourage** également les États membres à intégrer le Cadre continental de l'UA sur la jeunesse, la paix et la sécurité, en l'alignant sur leur contexte respectif, le cas échéant, conformément aux politiques nationales en faveur de la jeunesse et aux Plans nationaux de développement, et à donner suite à l'élaboration des Plans d'action nationaux (PAN) afin d'institutionnaliser une participation significative des jeunes à tous les leviers de la prise de décision;
10. **Encourage en outre** les États membres à envisager de créer des sections « Jeunesse pour la paix » au niveau national et à renforcer davantage les institutions et les infrastructures de paix disponibles; et **souligne** la nécessité de reproduire la tenue de dialogues nationaux sur la jeunesse afin de donner aux jeunes une plate-forme leur permettant d'exprimer leurs besoins en matière de promotion de la gouvernance, de la paix, de la sécurité et du développement durable;
11. **Demande** à la Commission de l'UA d'informer régulièrement le Conseil des progrès réalisés au cours des 10 années de mise en œuvre du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité, en particulier l'élaboration des PAN; et de fournir, sur demande, un appui technique aux États membres, dans la limite des ressources budgétaires disponibles, pour la mise en place du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité et l'élaboration des PAN;
12. **Fait sienne** la Déclaration du Dialogue continental, dénommée « Déclaration de Bujumbura sur la jeunesse, la paix et la sécurité », et se **félicite** de la recommandation faite à l'UA d'envisager de nommer S.E. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, Champion/ Promoteur de l'UA pour la jeunesse, la paix et la sécurité, en reconnaissance de ses efforts pour aider les jeunes à stimuler le développement socio-économique au Burundi; à cet égard, demande au gouvernement burundais de soumettre cette requête aux autorités de l'UA pour examen;
13. **Décide** d'institutionnaliser la tenue d'un Dialogue continental annuel sur la jeunesse, la paix et la sécurité à Bujumbura, au Burundi, afin de donner suite à la mise en œuvre des décisions sur ce thème et de la Déclaration de Bujumbura sur la jeunesse, la paix et la sécurité;
14. **Exprime sa sincère gratitude** au PNUD pour le partenariat et le soutien apportés à l'organisation du Dialogue continental à Bujumbura, Burundi, et, cet égard, **encourage**, la poursuite de la collaboration, de la synergie et de la complémentarité dans la promotion du programme en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité sur le continent;
15. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.